



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 31 janvier 2011***  
**D - 20110021**

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/10/2010

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 31 janvier Deux mil dix, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET (présente à partir de 16h35), M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE (présent à partir de 15h40), Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY (présent à partir de 15h30), Mme Emmanuelle CUNY (présente à partir de 16h35), M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD (présente à partir de 15h50), M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (présente jusqu'à 16h35), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

M. Didier CAZABONNE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Chantal BOURRAGUE, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE,

***Protection de l'environnement sonore. Centre d'Information  
et Documentation sur le bruit. Cotisation 2011.***

M. Jean Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Centre d'Information et Documentation sur le Bruit est une association Loi 1901, reconnue d'utilité publique dont la mission est d'informer, sensibiliser, documenter et former sur le thème de l'environnement sonore.

La Ville est adhérente depuis plusieurs années. Cette adhésion permet de soutenir l'action du CIDB et en tant que membre actif, de privilégier les actions en faveur des grandes collectivités concernant la gestion des nuisances sonores.

Celle-ci donne l'accès gratuit à la totalité des publications :

- la revue trimestrielle écho bruit pack contenant des informations pratiques dans le domaine réglementaire, les réalisations intéressantes dans le bâtiment, les transports, les bruits de voisinage, les initiatives des villes françaises et européennes...
- la revue acoustique et technique, l'annuaire des acteurs de l'environnement sonore, le bulletin bibliographique et l'intégralité des publications documentaires.

Le Centre d'Information et Documentation sur le Bruit demeure un partenaire privilégié pour promouvoir les actions de sensibilisation auprès des administrés. Son site électronique « bruit.fr » est particulièrement complet et instructif.

La mise en œuvre de l'action 26 de l'Agenda 21, réalisation de la cartographie sonore des moyens de transport terrestre, élaboration du futur plan de prévention du bruit dans l'environnement s'appuie sur un réseau de villes coordonné par le Centre d'Information et Documentation sur le Bruit.

Enfin, cette association a permis de structurer notre action préventive.

Avec l'appui du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, celui du Conseil National du bruit, le CIDB a organisé à Bordeaux, en collaboration avec la Ville, deux colloques nationaux traitant du bruit, dont le dernier en 1995.

Au vu de ces éléments, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser cette cotisation de 235 euros (deux cent trente cinq euros) pour l'année 2011.

La dépense afférente sera imputée sur le budget 2011 du Service Communal d'Hygiène et de Santé, rubrique 020, Compte 6281.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 31 janvier 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean Louis DAVID**  
**Adjoint au Maire**

